

Mairie d'Autrêches
10 Rue du Point du Jour
60350 - Autrêches

Tel : 03 44 42 11 04
Mail : mairie.autreches@orange.fr



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 11 avril 2023

MEMBRES PRÉSENTS :

Tous à l'exception des excusés et absents cités ci-après.

Excusé et représenté : Monsieur Grégory CARON

Absent : Monsieur Christian LEFEVRE

**M. Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la séance précédente.
Accord unanime des membres présents et représentés.**

1. Approbation du Compte Administratif Commune 2022 et approbation du Compte de Gestion de la SGC de Compiègne

Madame Suzy LAPORTE, Présidente de la commission du budget, présente le compte administratif de la commune année 2022 :

Le compte administratif de la Commune 2022 et le compte de gestion du SGC de Compiègne présentent

Un déficit d'investissement de	59 244.02€
Un déficit de fonctionnement de	47 338.20 €
Soit un déficit de	106 582.22 €

Résultat de clôture de l'exercice 2022

Un excédent d'investissement de	180 785.65 €
Un excédent de fonctionnement de	522 268.39 €
Soit un excédent de clôture de	703 054.04 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés ce compte administratif du budget Commune ainsi que le compte de gestion du SGC de Compiègne. Monsieur Le Maire n'a pas pris part au vote.

2. Vote du Budget primitif 2023

Monsieur Le Maire présente le budget primitif de la commune année 2023 qui s'équilibre comme suit:

En fonctionnement à 912 133.39 €

En investissement à 431 564.86 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés ce budget primitif de la Commune pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de :

- Subventionner les voyages linguistiques du collège de Vic-Sur-Aisne à hauteur de 50 % du voyage par an et par enfant
- Vote des taxes 2023 à l'identique de l'année 2022
- Subventionner les associations communales et extérieures prévues au budget (20€ par enfant pour les clubs sportifs) Le Conseil rappelle que le Conseil Départementale rembourse 15 € par enfant dans les clubs sportifs de l'Oise)
- Les contrats d'entretien avec les sociétés suivantes sont renouvelés pour l'année 2023 : SICLI, BUREAU VERITAS, COSOLUCE, AMBRE INFORMATIQUE, MAILLOT, SICAE, SAS LÉTOFFÉ, M2D SERVICES, EVEIL CANTONAL, INFO2D3D, AXEO SERVICES, MOY Yohann, MAISON DU CHAUFFAGE

3. Dérogations scolaires année 2023-2024

Monsieur Le Maire fait part de la demande de parents qui souhaiteraient inscrire leur enfant dans une autre école publique que celle d'Autrêches. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de n'octroyer aucune dérogation, la Commune est dotée d'une école de la maternelle au CM2 ainsi que d'un périscolaire à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. Travaux en cours

- Liste des travaux suivant la quote-part annuelle de la CCLO :
 - o Nids de poule route du Tillolet : 2 976.00 €
 - o Réfection de voirie rue de la Montagne/Place de l'Eglise : 6 168.00 €
 - o Rue de la Horse : réfection de voirie : 3 677.70 €
 - o Regard Ferme du Château : 1 191.00 €
 - o Rue de la Montagne Blanche : 6 417.00 €
 - o Chemin du Bois Turier : au prorata du reste de l'enveloppe allouée
Madame Suzy LAPORTE demande si des barrières vont être posées dans la sente qui monte de la rue du Calvaire jusque la rue de l'Hermitage afin d'éviter le passage des motos et des quads qui vont détériorer le chemin. Réponse positive.
- Changement de trois horloges astronomiques afin de procéder au changement d'horaires d'extinction de l'éclairage public : 2 163.60 €
- Création d'un verger public à côté de l'aire de jeux : Le plan va être envoyé à Mme ERNENWEIN. Deux arbres vont être également planté sous l'église à proximité de l'aire de jeux. Monsieur Luc CARON demande si le nettoyage de ce terrain va être poursuivi jusqu'au rû.
La CCLO, sous l'égide de Mme ERNENWEIN, propose une formation pour l'entretien des cimetières courant mai : Monsieur Luc CARON et Monsieur David CHOQUET sont volontaires pour appliquer ces nouvelles normes.
- Tracteur : subvention allouée pour l'achat du tracteur et de ses équipements (19 240 € alloués par le Conseil Départemental)
- Sécurisation abribus : devis en cours
- Acquisition de guirlandes : consultation catalogues

Monsieur Yohan HARDY demande que les bandes jaunes le long de l'ancien café soient refaites dans le virage car le stationnement est très dangereux à ce niveau. Les panneaux vont être également revérifier.

Monsieur Hervé DE SMEDT demande s'il pourrait indiquer le distributeur à légumes en utilisant les poteaux déjà existants Demande accordée

Madame Suzy LAPORTE demande s'il serait possible de sécuriser le city stade côté parking, ce qui éviterait que les enfants suivent leur ballon et se retrouvent sur la route départementale.

Elle évoque également le souhait de la commission d'équiper la classe de CM1-CM2 d'ordinateurs portables afin de faciliter l'accès à l'outil informatique qui est sur place et varier les activités pédagogiques.

Le règlement du périscolaire va être revu pour la rentrée et la pièce du haut va être aménagée sur le temps périscolaire des enfants scolarisés en classe de CM1 -CM2 avec des jeux adaptés à leur âge.

Monsieur Le Maire rappelle que l'enquête publique sur l'implantation d'un parc éolien sur notre Commune est en cours et se termine le mercredi 26 avril 2023. Le Conseil Municipal d'Autrêches ainsi que toutes les mairies de la CCLO doivent délibérer sur cette implantation. Monsieur Le Maire laisse le choix aux conseillers : voter à main levée ou sous secret. Le Conseil Municipal choisit de voter à main levée à l'unanimité des membres présents et représentés, le résultat est le suivant : POUR : 0, CONTRE : 11, ABSTENTION : 0.

Monsieur Le Maire annonce ensuite que la CCLO a obtenu le prix ELOGE, label de bonne gouvernance, le vendredi 24 mars 2023 à Strasbourg au Conseil de l'Europe.

Le Conseil Municipal tient à remercier chaleureusement Monsieur et Madame Gwendal MANABRE, ainsi que le VGA d'Attichy et tous les bénévoles, pour l'organisation du trail des Hermites (la fréquentation du trail et des marches a presque doublé la population de la Commune d'Autrêches !!)

Monsieur Luc CARON demande si les petits drapeaux sur les tombes des soldats « Morts pour la France » pourraient être changés. Accord à l'unanimité des membres présents et représentés. Peut-être se renseigner pour la remise en état des sépultures.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 50.

INFORMATIONS

Brocante le 08 mai 2023

Inscriptions pour les particuliers au 06.84.55.14.17

Inscriptions pour les pro - artisans – créateurs : 06.11.90.44.16

Cérémonie du 08 mai

Rendez-vous devant le Monument aux Morts à 10 h 30 : dépôts de gerbes suivi d'un vin d'honneur sous le préau de l'école.

Inscriptions scolaires

Les inscriptions scolaires se dérouleront comme suit :

- Pré-inscription en Mairie aux horaires d'ouverture (muni du carnet de santé de l'enfant et du livret de famille) du **mardi 09 mai 2023 au mardi 16 mai 2023**. Possibilité d'adresser les documents à la Mairie par mail à l'adresse suivante : mairie.autreches@orange.fr
- Inscription à l'école :
 - **mardi 23 mai 2023 de 8 h 15 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00**
 - **vendredi 26 mai 2023 de 16 h 45 à 18 h 30**

Rappel pour les TPS : l'inscription n'est que provisoire du fait que le nombre de places accordées ne sera définitif qu'au jeudi 31 août 2023, veille de rentrée scolaire. L'entrée à l'école ne peut avoir lieu avant les 2 ans révolus de l'enfant.